

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 006-3551/18/BM

■ Approbation d'une convention de recherche avec l'Université Aix-Marseille pour l'année 2017-2018

MET 18/6642/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Université Aix-Marseille créée par le décret n° 2011-1010 du 24 août 2011 est un établissement public national d'enseignement supérieur à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Elle a pour missions la formation initiale et continue, la recherche scientifique et technologique ainsi que la diffusion et la valorisation de ses résultats, l'orientation et l'insertion professionnelle, la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique, la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et la coopération internationale.

Dans le cadre de sa mission de recherche, l'université développe des ateliers pour les étudiants encadrés par un enseignant, sur des thématiques liées au territoire et portées par les collectivités ou structures intercommunales.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite encourager cette démarche et s'y associer au travers d'ateliers propres à ses problématiques.

Pour l'année universitaire 2017/2018, l'université et les services de l'urbanisme de la Métropole propose un atelier d'urbanisme.

L'étude portera sur l'identification de trames vertes et bleues et leurs mises en œuvre par des principes d'aménagement et de composition urbaine, à l'échelle du bassin ouest du Conseil de Territoire de Marseille-Provence, à travers des secteurs AU identifiés sur les territoires des communes.

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2018

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal.

Une première phase de diagnostic sera réalisée à l'échelle du bassin Ouest, et permettra d'identifier des secteurs plus précis de propositions pour la phase projet. Par la suite, les secteurs identifiés feront l'objet de projets urbains, qui pourront aller jusqu'à la traduction réglementaire.

Les résultats pourront alimenter les réflexions en cours relatives à l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal du Territoire de Marseille Provence et les outils réglementaires qui pourraient être utilisés.

Pour soutenir les frais techniques engagés par les étudiants dans le cadre de l'atelier, une participation financière de 7 500 euros est prévue.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 20 mars 2018.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté d'encourager et de favoriser la recherche sur des thématiques de la compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La valorisation par ces ateliers de l'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence auprès d'un public étudiant.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Université Aix-Marseille relative à l'organisation d'ateliers d'urbanisme pour un montant de 7500 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 et suivants de la Métropole Etat spécial du Territoire Marseille-Provence - Sous politique C110 - Nature 6574 - Fonction 518.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS